

été fait prélat de la maison du pape en 1894, archevêque titulaire de Césarée de Palestine et délégué apostolique pour les républiques du Pérou, de l'Equateur et de la Bolivie. En 1901, il revint à Rome et fut nommé secrétaire de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires. Depuis, sous le pontificat de Sa Sainteté Pie X, il a été l'âme et la grande cheville ouvrière de la commission pour la codification du droit canonique dont il a été le secrétaire puis le président.

Il est aussi consultant du Saint-Office depuis le 27 juillet 1901 et assistant au trône pontifical depuis le mois de mai 1907. Créé cardinal-prêtre dans le Consistoire du 16 décembre 1907, il a reçu le chapeau le 19 janvier 1908, avec le titre de Saint-Bernard, aux Thermes.

Le cardinal Gasparri fait partie des Congrégations ecclésiastiques du Concile, des Sacrements, des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, des Etudes, de la Signature apostolique de la Fabrique de Saint-Pierre et de la Commission pour la codification du droit canonique.

Il a sous son protectorat, entre autres associations, l'Alleanza des maisons d'éducation chrétienne de France.

Par le fait de son long séjour en France et parce qu'il n'a jamais cessé depuis son départ de Paris de s'intéresser aux choses et aux hommes de France, il est parfaitement au courant de ce qui se passe dans ce pays.

Agé de 62 ans, doué d'une bonne santé, le nouveau Secrétaire d'Etat pourra, espérons-le, fournir une carrière longue, laborieuse, remplie d'oeuvres, dans la haute position à laquelle vient de l'appeler la confiance de Benoit XV.